

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Paul JEANNET, Directeur adjoint de l'Agence de Fort-de-France, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Fort-de-France visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié, à l'exclusion de ceux portant sur :

- le statut du personnel de recrutement local ainsi que ses éventuelles modifications et, le cas échéant, tout accord collectif et règlement intérieur d'établissement, en lien avec l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer ;
- Les contrats de travail, les lettres d'affectations et tous documents relatifs à l'embauche des jeunes professionnels locaux ;
- les avancements et promotions du personnel de recrutement local ;
- les actes relatifs à l'exercice des procédures disciplinaires et les notifications de sanctions disciplinaires du personnel de recrutement local ;
- les actes relatifs à la rupture du contrat de travail et les transactions éventuelles concernant le personnel de recrutement local ;

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 Octobre 2017  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
Rémy RIOUX